

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2018/05 du 05 juillet 2018

D. 2018/05-04 – FL – Plan de financement – Pompe à chaleur – Complexe sportif

L'an deux mil dix-huit, le cinq juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, BINET Pascale, BODIOU Christelle, BRUN Dante, DALDOSSO Corinne, DARES Patrick, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FORTIER J-Claude, GACHES Lydie, PILIPCZUK Gregory, RECOBRE Pierre, ROBIN Véronique, SIGAL Sandrine, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

Absents excusés : DELLAC Anne-Marie, FOISSAC Christian, LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre, MARTY Laurent, RIBOUCHON Thomas, SMIDTS Roberte, TORNOS Luc.

Absents : BOSCARIOL Eric, CALVET Karen, CONSTANS Loïc, MARTINAZZO Estelle, NESPOLO Florence.

Pouvoirs : DELLAC Anne-Marie à DARES Patrick, FOISSAC Christian à ROBIN Véronique, LABIT Alain à BINET Pascale, LHERM Jean-Pierre à DALDOSSO Corinne, MARTY Laurent à DUSSART Vincent, RIBOUCHON Thomas à GACHES Lydie, SMIDTS Roberte à DUPUY Daniel.

Les conseillers ont été convoqués le 29 juin 2018, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des PV, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.

GACHES Lydie est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, DGS, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Dans le cadre du programme de développement des équipements communaux dédiés aux activités sportives, la commune va s'équiper d'un complexe sportif sur le site de Fondada, à proximité immédiate du Groupe scolaire, qui proposera au public une grande salle omnisports, trois salles multi-activités et un espace sports de combat. Inscrite dans une démarche globale de développement durable, la commune souhaite équiper ce futur bâtiment d'une installation de chauffage par géothermie assistée par pompe à chaleur sur champ de sondes. Cette solution de chauffage à partir d'une énergie renouvelable doit permettre de réaliser des économies de fonctionnement et de réduire l'empreinte écologique du bâtiment.

En amont de la mise en place de cette installation de pompe à chaleur géothermique, une étude de faisabilité doit être réalisée par un Bureau d'études habilité, afin d'apporter les éléments techniques, économiques, réglementaires et environnementaux permettant à la commune de se déterminer sur la faisabilité de cette opération. Cette étude de faisabilité proposera notamment des solutions techniques adaptées au contexte et aux possibilités qu'offre le site. Elle comparera également la solution géothermique aux autres possibilités en termes d'investissement, d'exploitation et d'impacts environnementaux.

Afin de financer l'étude de faisabilité estimée à 19 350 euros HT, la ville sollicite des subventions réparties de la manière suivante :

ADEME	9 675 euros	50 %	Sollicité
REGION OCCITANIE	5 805 euros	30 % (en complément de l'ADEME)	Sollicité
Autofinancement	3 870 euros	20 %	

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- adopte le projet d'une étude de faisabilité concernant l'implantation d'une installation de chauffage par géothermie assistée par pompe à chaleur sur champ de sondes pour le futur complexe sportif Fondada ainsi que le plan de financement proposé.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, le 06/07/2018

Au registre sont les signatures

Affiché le

Le Maire,

Daniel DUPUY

